

RÉACTIONS OFFICIELLES

ANNEXE E

l'admissibilité en raison d'une invalidité donnant droit à pension. Ce n'est pas un service d'orientation qui l'a mis au courant mais bien un ami. Il fallait plus qu'un don pour les trouvailles et une persistance à toute épreuve pour y parvenir. Le marin marchand devait se débrouiller pour connaître les avantages disponibles.

35.07 "Je crois avoir répondu à toutes vos préoccupations concernant la législation actuelle. Bien que les exigences en matière de service et les avantages diffèrent pour les civils et les anciens combattants, cela ne devrait pas nous faire oublier la gratitude du Canada envers la contribution soutenue des marins marchands à son effort de guerre."

35.07.01 *Ainsi que le disait le ministre des Transports en 1945, "le gouvernement s'est montré pleinement sensible à l'importance et à la vaillance des équipages qui faisaient fonctionner nos bateaux et, sous réserve des contraintes imposées par le caractère civil de la marine marchande, il continuera à améliorer la situation de ces hommes". Le ministre pensait alors aux carrières qui allaient s'offrir dans la navigation en haute mer. Comme ce rêve ne s'est pas réalisé, il n'est rien demeuré d'autre que la gratitude.*